

---

***Se former aux métiers  
de responsable  
d'administration des  
Finances publiques***

**2020 - 2021**

---





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
MISSION DE COOPÉRATION INTERNATIONALE  
ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 26 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la brochure de présentation des formations en cycle long que la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) vous propose pour l'année 2020-2021.

Ces formations s'adressent **exclusivement aux cadres supérieurs des administrations financières étrangères (Direction générale des Impôts, Direction générale du Trésor, Direction générale de la Comptabilité publique, Direction générale du Cadastre).**

La brochure comprend deux offres de formation de longue durée :

- celle d'inspecteur des Finances publiques de l'École nationale des Finances publiques (ENFiP) ;
- celle du Parcours Administration fiscale, programme international 227 (grade master 2) de l'Université de Paris-Dauphine.

**Depuis la rentrée 2018, une nouvelle formation statutaire des inspecteurs des Finances publiques a été mise en place par la DGFIP et l'ENFiP :**

- Les inspecteurs stagiaires suivent désormais une formation en établissement comprenant:
  - un cursus commun à l'ensemble de la promotion des inspecteurs stagiaires de 4 mois (partie socle)
  - une formation spécifique à un métier (choix entre 5 blocs fonctionnels) d'une durée de 4 mois également.
- Pour ceux qui le souhaitent une formation pratique de 3 mois, organisée et pilotée par la MCI, dans une direction ou un service de la DGFIP peut leur être proposée.
- Une formation de formateurs d'une durée de quatre jours.

**De nouvelles épreuves ont été mises en place depuis la session 2018-2019 pour l'examen probatoire qui comprend désormais :**

- **une épreuve sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (QCM) ;**
- **selon le cursus choisi, une note de synthèse à rédiger à partir d'un dossier ou une épreuve de mathématiques ou d'informatique.**

**Aucune demande à concourir ne sera acceptée après le déroulement des épreuves.**

Vous trouverez dans cette brochure le contenu indicatif de ces deux formations, ainsi que tous les renseignements utiles pour présenter des candidatures.

**Le programme du cycle long d'inspecteur des Finances publiques est dense et le rythme des évaluations et contrôles des connaissances est très soutenu.**

**Par conséquent, nous attirons votre attention sur la nécessité** de veiller particulièrement à la qualité des candidatures. La parfaite compréhension de la langue française est indispensable afin d'éviter que les stagiaires sélectionnés ne se trouvent en difficulté au cours du cycle de formation.

*Nous vous remercions de veiller à ce que les dossiers soient remplis avec le plus grand soin par les candidats et vous demandons de les adresser, **revêtus de vos avis, engagement de financement, signature et coordonnées mail**, au Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France auprès de votre pays, **en respectant impérativement les dates limites figurant dans la brochure.***

**P/Le Chef de la Mission  
de Coopération internationale,  
l'Administrateur des Finances publiques**

Jean-Marc NIEL

**Le Directeur de l'École nationale  
des Finances publiques par intérim**

Michel RAMIR

## LES OFFRES DE FORMATIONS

### CONDITIONS POUR CANDIDATER

- ⚡ EXERCER DANS LES DOMAINES DE LA FISCALITÉ, DE LA GESTION PUBLIQUE, DU CADASTRE ET DE L'INFORMATIQUE ET AVOIR UN PROJET PROFESSIONNEL
  
- ⚡ MAÎTRISER PARFAITEMENT LE FRANÇAIS ET LES OUTILS BUREAUTIQUES
  
- ⚡ JUSTIFIER D'UN FINANCEMENT PUBLIC (FRANCE, PAYS, BAILLEUR)

**Seul**, l'enseignement dispensé est pris en charge par la DGFIP ou l'Université. En revanche, les frais de vie sont supportés par les stagiaires qui **doivent pouvoir disposer d'un minimum de 1 100 € mensuels (montant calculé sur la base d'une bourse taux unique de 920 € à laquelle s'ajoute une indemnité logement), hors coût du billet d'avion étranger/France/étranger et d'une couverture maladie (document exigé pour la délivrance du visa).**

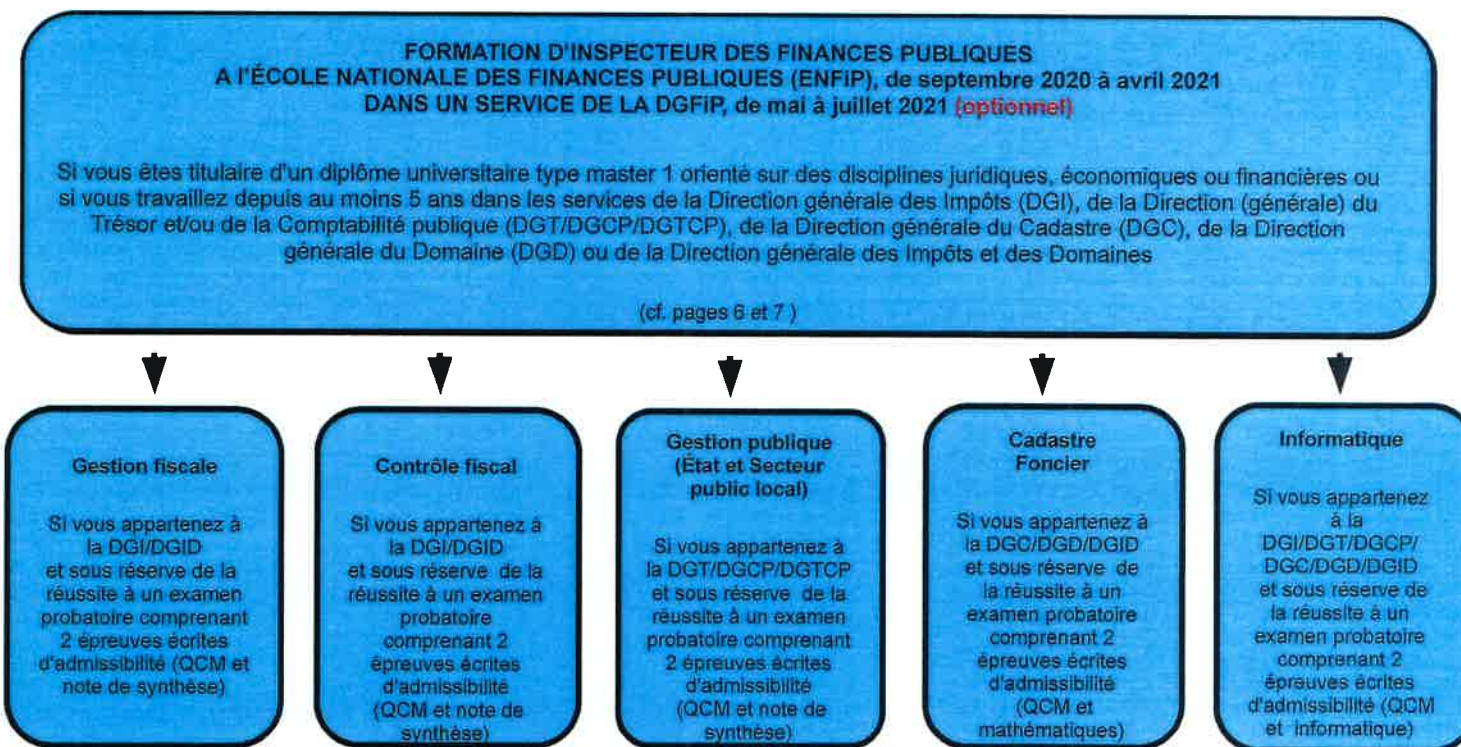
Par ailleurs, des droits d'inscription d'un montant de 300 euros maximum doivent être réglés pour l'entrée à Paris-Dauphine.

Pour couvrir les dépenses de séjour en France, il est recommandé que les sommes allouées au candidat soient gérées par un organisme tel que **CAMPUS France** (siège : 28 rue de la Grange aux Belles – BP 73107 – 75462 PARIS CEDEX 10 – France et Tél. + 33.1.40.40.58.58) que les financeurs doivent contacter dès l'admission du candidat, **afin de signer une convention dans les meilleurs délais.**

**Il est souligné que les dossiers ne comportant aucune indication sur le mode de financement ne seront pas examinés.**

## FORMATION D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

### ➤ RÉUSSIR L'EXAMEN PROBATOIRE DE SÉLECTION A L'ENFiP



**PARCOURS ADMINISTRATION FISCALE - programme international 227 (grade master 2)**

⚡ **AVOIR RÉDIGÉ LE MÉMOIRE DONT LE SUJET N'EST ACCESSIBLE QUE SUR LE SITE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE**

**PARCOURS ADMINISTRATION FISCALE  
programme international 227  
(grade master 2)  
A L'UNIVERSITÉ DE PARIS-DAUPHINE**

**D'octobre 2020 à fin juillet 2021**

Si vous possédez une maîtrise (master 1) ou diplôme équivalent en droit ou sciences économiques et que vous appartenez à la DGI

(cf. pages 7 et 8)



Si vous êtes fonctionnaire de la DGI et sous réserve de vous être inscrit courant mai sur

**le site [http://www.dauphine.fr  
candidatures.mso.dauphine.fr](http://www.dauphine.fr/candidatures.mso.dauphine.fr)**

**Le numéro d'inscription permet d'accéder au sujet d'un mémoire de 8 pages à rédiger et de télécharger les pièces nécessaires à la constitution du dossier de candidature.  
Tout dossier incomplet sera rejeté.**



## LE DÉTAIL DES FORMATIONS

### LA FORMATION DES INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Ne sont pas autorisés à s'inscrire les candidats qui ont déjà suivi partiellement ou totalement cette formation ou qui ne l'auraient pas validée.

En cas de réussite à l'examen probatoire, la formation s'organise en 3 phases :

- en établissement :
  - 1- une formation socle de 4 mois de début septembre 2020 à fin décembre 2020 ;
  - 2- une formation métier de 4 mois de début janvier à fin avril 2021 dans un bloc fonctionnel (cf. ci-dessous)

**Les fonctionnaires étrangers devront se prononcer sur le choix de la formation métier dès leur inscription (cf. fiche de candidature)**

- dans une direction ou un service de la DGFIP :
  - 3- une formation pratique d'une durée de 3 mois qui sera organisée et pilotée par la MCI en liaison avec les directions et les services d'accueil des stagiaires.

#### ≡ CONTENU

<b>La formation socle comprend</b>	<b>Un cycle ministériel de formation initiale commun, au cours duquel sont abordées :</b>	L'organisation des Ministères de l'Économie et des Finances, de l'Action et des Comptes publics ; la politique économique et financière ; la gestion des ressources humaines.
	<b>Un cycle d'enseignements consacré à l'acquisition des fondamentaux, à la connaissance de l'environnement professionnel, au positionnement du cadre A :</b>	Présentation des missions de la DGFIP, Management, Finances publiques, comptabilité, enseignements juridiques, rédaction administrative, recherche documentaire, bureautique et informatique
<b>La formation métier dans un des 5 blocs fonctionnels ci-contre</b>	<b>Bloc fonctionnel gestion publique d'État (GPE) ou Secteur public local (SPL)</b>	Dans chacun des blocs fonctionnels, les enseignements dispensés sont consacrés à l'acquisition des savoirs et gestes professionnels propres au métier pour lequel le stagiaire est formé.
	<b>Bloc fonctionnel gestion fiscale</b>	L'objectif de cette formation est de permettre au stagiaire d'assimiler les fondamentaux, d'acquérir les compétences techniques et managériales nécessaires à l'exercice de ses missions et d'appréhender son métier dans son intégralité
	<b>Bloc fonctionnel contrôle fiscal</b>	
	<b>Bloc fonctionnel cadastre/foncier</b>	
	<b>Bloc fonctionnel informatique</b>	

#### ≡ PÉRIODE

Du 1er septembre 2020 au 30 avril 2021 pour la formation à l'ENFiP et du 3 mai au 30 juillet 2021 pour ceux qui souhaitent suivre une formation pratique.

#### /// NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

25 places pour l'ensemble des établissements de Noisiel, Clermont-Ferrand et Toulouse, **toutes filières confondues**.

#### /// VALIDATION DE LA FORMATION

Les fonctionnaires étrangers admis au cycle de formation initiale des inspecteurs des Finances publiques seront soumis aux mêmes règles d'évaluation des compétences en établissement que les stagiaires français.

À l'issue de la formation « socle » et de la partie métier suivie en établissement :

- un diplôme sera remis aux seuls stagiaires qui auront validé au moins les deux tiers des unités de compétences évaluées pendant la phase de formation en établissement,
- les stagiaires qui n'auront pas validé leur formation en établissement se verront décerner une attestation.

NB : Il est souligné qu'il ne sera délivré aucun duplicata de certificat ou d'attestation. Le report ou redoublement de scolarité n'est pas possible.

#### /// LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Il est obligatoire et doit impérativement comprendre :

- La fiche de candidature à une action de formation longue, dûment complétée, avec photo d'identité récente en couleur, validée et signée par le Directeur du candidat (adresse mail indispensable) ainsi que par le SCAC ;
- Une lettre de motivation du candidat ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- La copie certifiée conforme du diplôme indiqué dans la fiche de candidature.

Le dossier complet devra être adressé au SCAC près l'Ambassade de France par l'administration dont relève le candidat au plus tard le 4 novembre 2019.

#### /// CONTACTS

<b>Mission de Coopération internationale</b> 86/92 allée de Bercy - Télédock 916 75574 PARIS Cedex – FRANCE <a href="mailto:mci.formation@dgfip.finances.gouv.fr">mci.formation@dgfip.finances.gouv.fr</a>	<b>Christine SOHIER</b> Téléphone : + 33 1.53.18.79.90 <b>Carine GOMEZ</b> Téléphone : + 33 1.53.18.03.45
<b>École nationale des Finances publiques</b> 10 rue du centre 93464 NOISY-LE-GRAND Cedex - FRANCE <a href="mailto:enfip@dgfip.finances.gouv.fr">enfip@dgfip.finances.gouv.fr</a>	<b>Frédéric RIGAUX</b> Téléphone : + 33 1.57.33.97.81 <b>Marie-Hélène BARADAT</b> Téléphone : + 33 1.57.33.87.04

## LE PARCOURS ADMINISTRATION FISCALE - programme international 227 (grade master 2)

### ⚡ **CONTENU**

L'enseignement de la fiscalité est replacé dans son contexte économique. Il est délibérément ouvert au milieu international.

C'est une formation d'étude et de réflexion sur l'ensemble du dispositif fiscal d'un pays, sanctionnée par un diplôme d'études supérieures spécialisées du troisième cycle des études universitaires françaises.

**Le programme** comprend trois parties : Informations disponibles sur :

<http://www.dauphine.fr>

Formations/Masters/Droit/Administration fiscale - programme international

<http://administrationfiscale.dauphine.fr/fr/admissions.html>

<b>1 - Les enseignements théoriques</b>	<b>2 - Les enseignements dirigés</b>	<b>3 - Le mémoire de recherche</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Théorie des systèmes fiscaux ;<ul style="list-style-type: none"><li>- Politique fiscale ;</li><li>- Fiscalité internationale ;</li></ul></li><li>- Administration de l'impôt ;<ul style="list-style-type: none"><li>- Économie générale ;</li><li>- Méthodologie et travail collectif</li><li>- T.V.A.</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Législation fiscale ;</li><li>- Gestion de l'impôt et procédures fiscales ;</li><li>- Conventions internationales ;</li><li>- Réforme fiscale et développement ;</li><li>- Théorie économique de la fiscalité ;</li><li>- Systèmes d'information ;</li><li>- T.V.A.</li></ul>	<p>L'étudiant choisit, en début d'année universitaire, un sujet de mémoire qu'il propose à un directeur de recherche.</p> <p>Ce mémoire devra être remis en août 2020 et sera noté.</p> <p>Pas de soutenance orale.</p>

### ⚡ **PÉRIODE**

D'octobre 2020 à fin juillet 2021

### ⚡ **NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES**

**25 places environ**



## ⚡ LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Il est obligatoire et doit impérativement comprendre :

- La fiche de candidature à une action de formation longue, dûment complétée, avec photo d'identité récente en couleur, validée et signée par le Directeur du candidat (adresse mail indispensable) ainsi que par le SCAC ;
- Une lettre de motivation du candidat ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- La copie certifiée conforme du diplôme indiqué dans la fiche de candidature.

Le dossier complet devra être adressé au SCAC près l'Ambassade de France par l'administration dont relève le candidat avant le 05 mai 2020. Le candidat doit également déposer sa candidature entre le 5 et le 28 mai 2020 sur le site de l'Université de Paris Dauphine :

<http://administrationfiscale.dauphine.fr/fr/admissions.html>  
<http://www.dauphine.fr/fr/formations-et-diplomes/candidatures/calendrier-candidatures-mso.html>

## ⚡ LA RÉDACTION OBLIGATOIRE D'UN MÉMOIRE

Le candidat peut accéder au sujet de mémoire lors de son inscription, entre le 05 et le 28 mai 2020, sur MY CANDIDATURE.

Le mémoire doit être téléchargé avant la date de clôture des candidatures.

les candidats sont informés de la décision du comité de sélection sur l'application MY CANDIDATURE (en juillet 2020) et par mail.

## ⚡ CONTACTS

<b>Mission de Coopération internationale</b> 86/92 allée de Bercy – Télédock 916 75574 PARIS Cedex – FRANCE <a href="mailto:mci.formation@dgifp.finances.gouv.fr">mci.formation@dgifp.finances.gouv.fr</a>	<b>Christine SOHIER</b> Téléphone : + 33 1.53.18.79.90  <b>Carine GOMEZ</b> Téléphone : + 33 1.53.18.03.45
<b>Université de Paris-Dauphine</b> Secrétariat du Master 2 <i>Administration fiscale programme international</i> 227 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75575 PARIS Cedex 16 – FRANCE <a href="http://www.dauphine.fr">www.dauphine.fr</a>	<b>Catherine GOGUÉ-MEUNIER</b> Téléphone : + 33 1.44.05.49.42 <a href="mailto:catherine.gogue-meunier@dauphine.psl.eu">catherine.gogue-meunier@dauphine.psl.eu</a>